

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1049

présenté par

M. Ghomi, Mme Peyron, M. Adam, Mme Dupont, M. Dussopt, M. Rousset, M. Pacquot et
M. Giraud

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.